

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DECISION MUNICIPALE n°2026-23

Contrat de mission d'assistance au recrutement

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité pour la commune de disposer d'un Directeur Général Adjoint (H/F) pour garantir la stratégie globale de l'administration pour le pôle Ressources,

Considérant l'expertise et la connaissance du secteur de l'emploi public nécessaires au recrutement de ce type de profil dans les délais contraints, et la nécessité d'être accompagné dans la recherche et la sélection de candidats,

Considérant que la Ville a sollicité plusieurs cabinets de recrutement pour ce projet,

Vu la proposition émanant du cabinet de recrutement HALCYON EXECUTIVE,

Vu le budget communal,

DECIDE

Article 1 : Il sera procédé à la passation d'un contrat de mission d'assistance au recrutement d'un Directeur Général Adjoint (H/F) entre la ville de Neuilly-Plaisance, sis 6 rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance (93360), représentée par son Maire, Monsieur Christian DEMUYNCK, et la société HALCYON EXECUTIVE, sise 205 boulevard Saint-Germain à PARIS (75007), représentée par son Président, Monsieur Julien PEREZ.

Article 2 : Le montant des honoraires est fixé à 9 500 € HT, répartis comme suit :

- 50% après réalisation de la définition du besoin,
- 30% à la présentation d'au moins deux candidats,
- 20% à l'accord du candidat retenu de la promesse d'embauche établie par le client.

Article 3 : Il sera rendu compte de la signature de ce contrat lors du prochain Conseil Municipal.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 05 / 08 / 2026

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20260803-DM-DRH-2026255-AR
Date de télétransmission : 03/08/2026
Date de réception préfecture : 03/08/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE
LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ

Article 4 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand,

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 13 juillet 2026.

Christian DEMUYNCK

Maire



6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 05 / 08 / 2026

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20260803-DM-DRH-2026255-AR
Date de télétransmission : 03/08/2026
Date de réception préfecture : 03/08/2026